

*Institutions financières*

Madame la Présidente, dans le projet de loi C-56, il y a des aspects sur lesquels je suis en total désaccord. Ma collègue de Trinity l'a indiqué, nous l'avons indiqué en deuxième lecture, nous l'avons indiqué en comité et je me demande combien il y a de députés conservateurs dans cette Chambre qui sont au courant de l'importance du projet de loi C-56 aux points de vue des institutions financières et de la souveraineté canadienne dans le domaine des institutions financières.

Ma collègue de Trinity a parlé de l'expression qui avait été utilisée en Angleterre lorsqu'on a déréglementé les institutions, on a appelé cela le *Big Bang*. A une journée donnée, X, tout le système financier a été déréglementé et a permis que les institutions financières soient actives dans n'importe quel champ d'activité, que la propriété ne soit pratiquement pas contrôlée, etc.

Vouloir comparer la situation canadienne avec celle de l'Angleterre, évidemment, c'est vouloir comparer probablement un éléphant à une souris. Parce que notre situation dans le domaine des institutions financières et en particulier dans le domaine du courtage en valeurs mobilières est fort différente et la position que nous occupons est également différente.

Mais, je dis au ministre d'État (Finances) (M. Hockin) que sa politique est mal conçue, que sa politique est mal appropriée étant donné l'état de l'évolution de nos institutions financières, qu'il agit de façon hâtive, qu'il agit de façon à compliquer l'administration des institutions financières et qu'il est en train de vendre une partie du contrôle canadien sur nos institutions financières à des étrangers.

Ce gouvernement, depuis qu'il est au pouvoir, ne semble pas faire de cas de la souveraineté canadienne et de l'importance qu'il y a pour une nation de contrôler les éléments importants des leviers économiques, financiers et sociaux.

Le 30 juin ouvre la porte à l'achat par des compagnies étrangères de n'importe quel courtier en valeurs mobilières et aussi crée le chaos dans le domaine de la réglementation et de la surveillance des activités de courtage en valeurs mobilières.

Hier soir, aux nouvelles, on apprenait que 30 p. 100 de la plus grande firme de courtage en valeurs mobilières venaient d'être vendus à des intérêts étrangers. Ma collègue parlait de la transaction de Goldman Sachs. Tout le monde sait que les grandes institutions de financement en valeurs mobilières, les Nesbitt Thomson, les Burns Fry, les Levesque Beaubien, les Geoffrion Leclerc, que toutes ces entreprises, ou la plupart ont déjà reçu ou sont en négociation soit avec des grandes banques, soit avec des firmes étrangères pour vendre leur capital.

Madame la Présidente, ce n'est pas surprenant qu'il en arrive ainsi. Et le ministre peut être découragé, je ne retiendrai pas trop longtemps son projet de loi, mais il va au moins me permettre d'attirer l'attention des députés conservateurs sur ce que ce gouvernement est en train de faire.

Et j'aimerais qu'on ait eu plus de temps pour soulever cette question et demander au premier ministre (M. Mulroney) d'avoir un vote libre dans cette Chambre, et je soutiens, monsieur le Président, que le projet de loi C-56, expliqué à tous les députés, serait défait. Ce serait comme pour la peine de mort.

Ce gouvernement a mis de côté la souveraineté canadienne dans tous les domaines, et là, aujourd'hui, on le fait dans le domaine des institutions financières.

Madame la Présidente, j'écoutais hier soir le président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières qui expliquait que le capital d'une firme en courtage au Japon, la firme Nomura qui est une excellente firme, a plus de capital que l'ensemble des institutions financières au Canada. Imaginez-vous la firme Nomura pourrait acheter tous les courtiers en valeurs mobilières que nous avons ici avant le petit déjeuner sans même affecter son *cash flow* d'une façon suffisante pour que ça mérite un téléphone au président. C'est cela la situation qui est provoquée par le projet de loi C-56 dans le domaine du courtage en valeurs mobilières.

Nos institutions qui ont été bâties au cours des années par des générations et des générations, qui ont acquis une certaine réputation en Amérique du Nord et à travers le monde, vont maintenant être engouffrées dans les Nomura, dans les Salomon Brothers, dans les Merrill Lynch, dans les Shearson Lehman et dans certaines firmes allemandes. Non seulement nous allons perdre la propriété d'un instrument de financement des entreprises canadiennes qui pouvait agir avec indépendance face aux emprunteurs et aux prêteurs, mais nous allons maintenant avoir un système où les grandes banques, étrangères ou canadiennes, qui sont en même temps les prêteurs obligataires ou les acheteurs d'actions privilégiées ou d'actions ordinaires, vont se faire l'émission par eux-mêmes, à travers un courtier en valeurs mobilières dont ils sont propriétaires.

On vient nous parler de mur chinois entre les institutions financières. Je ne voudrais pas mettre en doute la bonne foi des joueurs dans ce domaine, mais il ne faut pas être naïfs et penser qu'il ne s'agit pas là d'une condition qui peut créer des embêtements, surtout dans une économie aussi restreintes que celle du Canada.

Lorsqu'on parle des grandes firmes comme celle de Nomura au Japon, évidemment, il y en a plusieurs autres qui ont un capital important, qui peuvent faire de la concurrence. Le pays a quoi? Une certaine et quelques millions d'habitants. L'économie est forte. On dit la même chose aux États-Unis. Il peut y avoir des grandes agglomérations de capitaux dans certaines institutions financières.

Mais, au Canada, une population de 25 millions et la répartition de cette population d'un océan à l'autre font en sorte qu'une concentration financière crée des monopoles apparents ou réels qui amènent des situations où, dans plusieurs régions du pays, il n'y a pas effectivement de concurrence. Allez dans des petites villes au Québec, vous avez peut-être la Caisse populaire, la Banque Nationale, et encore la Banque Nationale qui commence à fermer des succursales et on la retrouve dans les villes régionales plus importantes. Mais les villes de 3000, 4000, 5000 ou 6000 habitants vous n'avez aucune concurrence. Est-ce qu'on croit que la fusion et l'ajout une par-dessus l'autre des grandes institutions va amener plus de concurrence dans ces régions? Certainement pas par les articles que nous retrouvons dans ce projet de loi C-56 qui permet aux institutions financières de se porter acquéreur de 100 p. 100 des firmes en valeurs mobilières.